

## CONTENU

---

<b>Notre analyse</b> .....	1
Politique commerciale .....	2
Négociations de l'Accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada : l'exception culturelle menacée ? .....	2
Industrie audiovisuelle .....	3
Restructuration du programme MEDIA : de sérieuses inquiétudes du monde cinématographique européen .....	3
Fréquentation cinématographique : résultats mitigés dans l'UE, aux États-Unis et au Québec ...	4
Livre blanc sur les droits et la rémunération des auteurs audiovisuels en Europe .....	5
Enjeux numériques.....	6
De nouvelles initiatives de Google.....	6
Offensive états-unienne contre le téléchargement illégal .....	7
L'économie du livre en restructuration.....	8
Le streaming vidéo : un marché en floraison .....	8
Publications.....	9

---

**Notre analyse** : D'un côté, dans le cadre des négociations de l'Accord de libre-échange (ALE) entre l'Union européenne (UE) et le Canada, il apparaît que la Commission européenne ne souhaite pas inclure une exception générale du secteur culturel en remettant en question les politiques canadiennes en matière d'édition. D'un autre côté, à la suite d'un débat public sur la restructuration du programme européen MEDIA, destiné au soutien de l'industrie audiovisuelle, les professionnels européens craignent un désengagement de l'UE vis-à-vis du financement des films et refusent catégoriquement la suppression du programme ou sa fusion avec d'autres programmes communautaires qui, selon eux, entraînerait la perte de son autonomie et ses marges de manœuvre budgétaires.

En ce sens, il convient de souligner trois points. En premier lieu, il s'avère que depuis une vingtaine d'années, les gouvernements français et canadien et les professionnels européens et canadiens de la culture – travaillant souvent en pleine interaction et réciprocité – restent les instigateurs de la protection de l'intervention publique en matière d'industries culturelles et de la reconnaissance de la spécificité des biens et services culturels à l'échelle régionale et internationale. En deuxième lieu, malgré ses efforts dans l'adoption de la Convention sur la diversité culturelle, le discours de la Commission européenne suscite de l'incertitude et de la méfiance au sein des milieux culturels et des gouvernements nationaux. En raison de son double langage, à cheval entre la dérégulation et l'interventionnisme, les rapports entre la Commission européenne et les milieux cinématographiques reposent sur des soupçons qui persistent depuis le débat sur la directive Télévision sans frontières en 1989 et la polémique autour de l'exception culturelle en 1993 jusqu'à l'inclusion des protocoles de coopération culturelle dans l'agenda des ALE. En troisième lieu, des actions comme la réaffirmation de l'exception culturelle dans l'agenda des ALE et la mise en place d'un programme de soutien à l'industrie audiovisuelle européenne, doté de moyens institutionnels, sociaux et financiers importants, permettraient de renforcer le poids juridique et politique de la Convention de 2005, lui donnant un nouvel élan symbolique.



## Négociations de l'Accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada : l'exception culturelle menacée ?

*Mots-clés : menace éventuelle sur les politiques canadiennes en matière d'édition ; exigence canadienne pour une exemption générale du secteur culturel de l'agenda des négociations ; fort soutien à la position canadienne de la part des Coalitions pour la diversité culturelle ; affaire des périodiques.*

Devant le Comité permanent du patrimoine canadien, le 31 janvier 2011, le ministre canadien du Commerce international, M. Peter Van Loan, a réitéré la volonté du gouvernement canadien d'obtenir une exemption générale pour les industries culturelles dans le cadre des négociations entre le Canada et l'UE pour un Accord économique et commercial global (AECG). Le ministre a déclaré que le seul point qui a été soulevé concerne le soutien dont bénéficie le secteur de l'édition canadien grâce à divers programmes. L'UE souhaite que ses industries culturelles puissent bénéficier du même genre de soutien ou que le Canada cesse d'offrir ce soutien à ce secteur. Pour sa part, le gouvernement canadien insiste sur le maintien de ces programmes et sur l'inclusion d'une exemption de ce secteur de l'agenda des négociations.

Par ailleurs, le directeur général de la Coalition canadienne pour la diversité culturelle et secrétaire général de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité, Charles Vallerand, a cherché à faire un lien entre le cadre juridique de la Convention de 2005 sur la diversité culturelle et les négociations sur l'ALE entre le Canada et l'UE. Il a ainsi affirmé qu'une exemption du secteur culturel de l'agenda des négociations renforcera le poids politique et juridique de la Convention par rapport aux instruments internationaux et la reconnaissance internationale du caractère spécifique des industries culturelles.

Pour sa part, la Coalition française pour la diversité culturelle a exprimé son inquiétude par rapport à l'attitude des négociateurs européens qui outrepassent leur mandat de négociation et qui remettent en cause l'engagement de l'UE en faveur de la Convention sur la diversité des expressions culturelles. La Coalition demande donc à l'UE de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre de la Convention, de respecter ses engagements et de maintenir ses ambitions en faveur de la culture.

Pour finir, il convient de souligner deux points : en premier lieu, en ce qui touche l'industrie de l'édition, il s'agit d'un secteur qui, depuis des décennies, fait l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement canadien et qui est perçu comme étant d'une grande importance d'un point de vue culturel. Or, en raison de difficultés économiques dues principalement à la forte concurrence des publications étrangères et à l'exiguïté du marché canadien, le gouvernement canadien a mis en place une gamme de mesures visant à assurer les conditions du développement de l'industrie canadienne de l'édition.

En deuxième lieu, rappelons qu'en 1996 les États-Unis avaient contesté devant l'OMC des mesures de protection de l'industrie canadienne des périodiques. Les mesures mises en œuvre par le Canada avaient été jugées incompatibles avec les obligations commerciales internationales dans la mesure où les instances de l'OMC ont examiné l'affaire sur la base des seuls critères existants et sous l'angle du cadre normatif de l'organisation. En mai 1999, une entente canado-américaine conclue afin de mettre un terme au différend sur les périodiques a laissé entrevoir des possibilités d'accommodement sur les questions culturelles. Toutefois, le Canada avait vu sa marge de manœuvre sérieusement réduite pour protéger l'ensemble de ses industries culturelles. Face à la fragilité de la stratégie de l'exemption culturelle au niveau régional (ALENA) et en l'absence d'une telle exemption au niveau international (OMC), le gouvernement canadien avait décidé d'envisager de nouvelles pistes afin d'assurer la vitalité de ses industries culturelles. Pour cela, il avait progressivement abandonné le terme de l'exemption culturelle, en le remplaçant avec un terme plus fédérateur, c'est-à-dire la diversité culturelle. Il avait alors pris la tête d'une initiative visant à la reconnaissance internationale de la diversité



culturelle et, par extension, de l'intervention publique dans le domaine culturel.

Sources : « Futur accord Canada/Union européenne : le gouvernement canadien tient à l'exemption culturelle mais l'UE exigerait des ouvertures dans le secteur de l'édition », *Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles*, vol. 11, n°4, 21 février 2011, disponible sur : <http://www.diversite-culturelle.gc.ca/#article8419>; « La Coalition française s'inquiète de la position de la

Commission européenne dans la négociation de l'accord économique et commercial global avec le Canada », 23 février 2011, disponible sur : <http://www.coalitionfrancaise.org/?p=689#more-689>; Gilbert Gagné, « Libéralisation et exception culturelle : Le différend canado-américain sur les périodiques », *Etudes Internationales*, vol. 30, n°3, 1999, pp. 571-588, disponible sur : <http://www.erudit.org/revue/ei/1999/v30/n3/704057ar.pdf>.

---

## Restructuration du programme MEDIA : de sérieuses inquiétudes du monde cinématographique européen

*Mots-clés : suppression probable du programme MEDIA ou fusion avec d'autres programmes communautaires ; fortes inquiétudes de la part des professionnels ; consultation publique au niveau européen sur l'avenir de MEDIA*

Douze organisations européennes du secteur de l'audiovisuel – dont la Fédération internationale des associations de distributeurs de films, l'Union internationale des Cinémas et la Fédération internationale des associations de producteurs – ont présenté une lettre ouverte au Président de la Commission européenne José Manuel Barroso, suite à des rumeurs récentes selon lesquelles le programme MEDIA (Mesures En faveur De l'Industrie Audiovisuelle) pourrait être supprimé après 2013 sans extension possible au sein de la prochaine génération des programmes européens. De leur côté, l'ARP (société civile des Auteurs-Réalisateurs-Producteurs) et le BLOC (Bureau français de Liaison des Organisations du Cinéma) ont respectivement lancé une pétition et écrit une lettre au Président de la Commission européenne. Enfin, dans un communiqué publié mi-février, les directeurs des agences nationales européennes du film (EFAD) - dont le Centre national du cinéma en France - rappellent « le rôle vital » de MEDIA, tout en exprimant leur profonde crainte face à sa possible fusion avec d'autres programmes communautaires qui lui ferait perdre tant sa nature et son autonomie que ses marges de manœuvre budgétaires.

Inquiet pour l'avenir de MEDIA, le monde cinématographique européen craint un désengagement de l'UE vis-à-vis du

financement des films et refuse « la suppression du Programme Media ou même sa fusion à l'intérieur d'un autre programme plus large » qui poserait les bases d'une politique très négative à l'égard du secteur audiovisuel européen. Selon la directrice générale de l'ARP, Florence Gastaud, « la suppression de ce programme contraindrait les cinémas nationaux à se refermer sur leur marché national. Ce serait contraire à l'idée de forger une identité européenne, qui passe par les échanges culturels ».

Rappelons que la Commission européenne a lancé une consultation publique sur le futur programme MEDIA sur son site web fin septembre 2010. Cette consultation fait partie d'une consultation à plus grande échelle dont l'objectif est de sonder l'opinion pour l'élaboration d'une nouvelle proposition de MEDIA, ses objectifs, ses activités et les types de soutien disponibles. Les axes de cette consultation se fondent sur la configuration de l'industrie audiovisuelle après 2013, la façon dont le programme MEDIA peut soutenir efficacement l'industrie audiovisuelle face aux opportunités des technologies numériques, ainsi que les réponses de MEDIA vis-à-vis des défis actuels et futurs. La future restructuration de MEDIA visera à relever les défis d'un secteur audiovisuel soumis à de profondes mutations (nouvelles technologies) et à des difficultés structurelles



(fragmentation du marché, manque d'investissements privés). La Commission européenne organisera une audition publique sur le thème « Le futur des programmes MEDIA » qui se tiendra le 18 mars 2011 à Bruxelles.

Soulignons enfin que MEDIA est un programme de soutien destiné au secteur audiovisuel européen depuis 1991. La quatrième génération du programme, MEDIA 2007, est dotée d'un budget de 755 millions d'euros pour une période d'activité de sept ans (2007-2013). Chaque année, le budget augmente parallèlement à l'essor du programme, passant des 75 millions d'euros prévus pour 2007 à une enveloppe de 107 millions d'euros en 2013. Le programme intervient à la fois en amont et en aval de la production : en cofinçant la formation continue des professionnels, le développement de projets de production, la distribution et la promotion des œuvres européennes. Un peu plus de la moitié, soit 55%, du budget est consacré à la distribution (distributeurs, exploitants de salles de cinéma, numérisation des œuvres) et 20%

est destiné au développement de l'industrie audiovisuelle européenne (coproductions, projets unitaires, nouveaux talents). MEDIA est géré conjointement par la Direction Générale Éducation et Culture sous l'autorité de la Commissaire Androulla Vassiliou et par l'Agence Exécutive Education, Audiovisuel et Culture.

Sources : « Le combat continue pour le financement des films par l'UE », *L'Express*, 18 février 2011 ; ARP, « Programme MEDIA : Pétition des cinéastes », disponible sur : <http://www.larp.fr/home/?p=2257>; SACD, « Désengagement de l'Union européenne dans le programme MEDIA : la SACD et la SCAM appellent un sursaut de la Commission européenne », 17 février 2011, disponible sur : <http://www.sacd.fr/Desengagement-de-l-Union-Europeenne-dans-le-programme-MEDIA-la-SACD-et-la-Scam-appellent-a-un-sursaut-de-la-Commission-Europeenne.2181.0.html>; « L'appel des EFAD pour le maintien du programme MEDIA, de son autonomie, de sa spécificité et d'un budget approprié à ses missions », 20 janvier 2011, disponible sur : <http://www.cnc.fr/Site/Template/T1.aspx?SELECTID=4186&ID=3079&Mois=0&Annee=0&t=1>.

---

## Fréquentation cinématographique : résultats mitigés dans l'UE, aux États-Unis et au Québec

*Mots-clés : record de fréquentation en Italie et en France ; baisse considérable de fréquentation en Allemagne et en Espagne ; résultats mitigés aux États-Unis ; année décevante au Québec.*

Selon les estimations de l'Observatoire européen de l'audiovisuel, les entrées en salles dans l'UE ont reculé de 2%, soit 961 millions de billets vendus. La fréquentation a diminué dans 11 des 23 marchés de l'UE et augmenté dans 12 d'entre eux. Grâce à la sortie en 2010 de *Avatar*, l'Italie a enregistré la croissance la plus importante en valeur absolue (+12,3 millions, +11%) pour atteindre 123,4 millions d'entrées, son plus haut niveau depuis 1987. Un autre record a été battu en France, où 201,1 millions de billets ont été vendus en 2010 (+5,4 millions, +2,7%), son plus haut niveau depuis 1967. Toutefois, la fréquentation a considérablement diminué en Allemagne (-13,5%), en Espagne (-11,7%) et au Royaume-Uni (-2,4%). D'un côté, parmi les pays où les

films nationaux ont obtenu de très bons résultats en 2010, il convient de citer l'Italie où les films italiens représentent 32% du total des entrées contre 24,4% en 2009 et la République tchèque où les films nationaux atteignent 34,8% de la part du marché. De l'autre, les films allemands ont réalisé presque deux fois moins d'entrées que l'année précédente et sont ainsi majoritairement responsables de la baisse globale de la fréquentation.

Soulignons que le marché de la Fédération de Russie présente comme les années précédentes une impressionnante tendance à la hausse, avec une augmentation de 19,5% des entrées en salles et devient le troisième plus grand marché cinématographique en



Europe en termes de fréquentation, presque à égalité avec le Royaume-Uni. En plus, en Turquie, la fréquentation a augmenté de 11,3% à 41,1 millions, son plus haut niveau depuis des années.

Par ailleurs, en 2010, les majors hollywoodiennes n'ont vendu que 1,35 milliard de billets de cinéma, soit 5% de moins que l'année précédente. La majoration du prix du billet pour les films en 3D a permis aux recettes de rester globalement stables en 2010, autour de 10,6 milliards de dollars. En plus, à la suite des systèmes de distribution nouveaux qui apparaissent et de l'Internet en croissance continue, les ventes de DVD ont chuté de 13% ; en dix ans, les recettes du secteur vidéo se sont écroulées, passant de 3 milliards de dollars en 2001 à 1,7 milliard de dollars l'an passé.

Enfin, le cinéma québécois a connu une année décevante en 2010, selon les estimations de l'Institut de la statistique du Québec. Les films québécois ont attiré 2,3 millions de spectateurs, soit 30% de moins que l'année précédente et leur part de marché était de 9,6% contre 13% en 2009. La fréquentation totale des salles de cinéma au Québec était de 24 millions d'entrées, une baisse de 5%.

Sources : « Année décevante pour les films québécois », *Radio-Canada*, 22 février 2011 ; « Le cinéma américain en mal de spectateurs », *Le Monde*, 5 février 2011 ; « 2010, une année mitigée pour la fréquentation des cinémas européens », *Observatoire européen de l'audiovisuel*, 11 février 2011, disponible sur : <http://www.obs.coe.int/about/oea/pr/berlinale2011.html>.

---

## Livre blanc sur les droits et la rémunération des auteurs audiovisuels en Europe

Fondée en 2010, la Société des auteurs audiovisuels (SAA), qui représente les intérêts des sociétés de gestion collective et de leurs auteurs audiovisuels de 17 pays européens, a lancé le 21 février 2011 le Livre blanc sur les droits et la rémunération des auteurs audiovisuels en Europe.

Le document dresse un état des lieux de la situation juridique et économique des auteurs audiovisuels en Europe et propose des solutions pour répondre aux défis de la révolution numérique. Selon le document, plus d'un million de personnes travaillent directement au sein de cette industrie, qui a généré des revenus bruts supérieurs à 108 milliards d'euros en 2009. 1192 longs-métrages ont été produits, les recettes des salles ont atteint un record de 6,08 milliards d'euros et 7528 chaînes de télévision et plus de 700 plateformes donnent accès à des contenus audiovisuels à la demande. Le document vise à valoriser la contribution des réalisateurs et des scénaristes dans l'ère de l'économie numérique et à assurer que ces

auteurs demeurent au cœur de l'économie numérique et soient équitablement rémunérés en adéquation avec le succès financier de leurs œuvres. Cécile Despringre, directrice exécutive de la SAA, a déclaré que « la révolution numérique ne doit pas être uniquement mise à profit pour enrichir l'expérience des spectateurs, elle doit aussi permettre de mieux associer les auteurs au succès de leurs œuvres ».

Rappelons que l'objectif de la SAA consiste à défendre au niveau européen les droits économiques et moraux des auteurs européens d'œuvres audiovisuelles (scénaristes et réalisateurs) et à promouvoir la gestion des droits par les sociétés de gestion collective.

Sources : « La SAA lance le Livre blanc sur les droits et la rémunération des auteurs en Europe », *Cineuropa*, 22 février 2011 ; Livre blanc de la SAA, « Droits et rémunération des auteurs audiovisuels en Europe », 21 février 2011, disponible sur : [http://www.saa-authors.eu/dbfiles/mfile/1400/1480/SAA\\_livre\\_blanc\\_version\\_francaise.pdf](http://www.saa-authors.eu/dbfiles/mfile/1400/1480/SAA_livre_blanc_version_francaise.pdf).

---



## De nouvelles initiatives de Google

Le géant d'informatique Google a lancé, le 16 février, son service de vente en ligne pour les éditeurs de presse, auxquels il propose une plateforme d'où ils pourront vendre abonnements et articles à l'unité. Le service « One Pass » a été lancé aux États-Unis, en France, en Grande-Bretagne, en Allemagne, au Canada, en Italie et en Espagne. Le responsable de Google a expliqué que « l'intérêt pour l'internaute est qu'il peut depuis tout type d'appareil payer de manière simple et fluide pour des articles ou des abonnements, et passer d'un titre à un autre ».

### Lancement de l'ARTE Creative

Lancée le 2 février, ARTE Creative est une plateforme interactive internationale, animée par des professionnels et destinée à héberger les œuvres de nouveaux créateurs dans les arts visuels et numériques. Son objectif est de soutenir la création audiovisuelle contemporaine, en révélant de jeunes talents, en favorisant les partenariats et les collaborations avec des festivals, des institutions et des écoles et faisant le lien avec des professionnels. En plus, la chaîne souhaite, avec ce nouveau site Internet, réaffirmer sa position sur la création actuelle et reconquérir les jeunes qui ont délaissé la télévision au profit du Web. ARTE Creative est le 3<sup>ème</sup> site Internet de la chaîne franco-allemande ARTE après la création d'ARTE Live Web, dédié au spectacle vivant, et ARTE Webdoc, dédié au documentaire Web.

Source : Mounia Arghib, « Arte Creative, le nouveau site Web d'ARTE », *Ina Global*, 18 février 2011.

En outre, Google a mis en ligne un nouveau service musical en Inde afin de lutter contre les problèmes de piratage digital que rencontre le pays. Lancé en octobre 2010, le service est un partenariat entre Google et trois des plus grands distributeurs de musique digitale en Inde. Il donne aux utilisateurs un accès légal à des centaines de milliers de titres allant des classiques indiens aux tubes hollywoodiens. Ainsi, Google mise sur la popularité de la musique et la forte proportion de recherches qui y est associée pour accroître l'utilisation de l'ADSL dans un pays où seulement 1% de la population est connectée, dont la majorité sur des réseaux à faible vitesse. Soulignons que le revenu total de l'industrie de la musique en Inde est de 169 millions de dollars en 2009, soit une petite portion du chiffre global de 26,4 milliards de dollars.

Enfin, fin février, Google a annoncé un partenariat avec la bibliothèque nationale tchèque. Celui-ci portera sur la numérisation d'une collection de 200 000 ouvrages publiés entre le 16<sup>ème</sup> et le 18<sup>ème</sup> siècle. Les livres qui seront numérisés sont rédigés dans plusieurs langues. Lorsque le processus de numérisation sera achevé, la firme américaine mettra les fichiers numériques sur son service en ligne. Avec cet accord, Google porte à douze le nombre de contrats signés en Europe.

Sources : Thomas Bentley, « Google défie le piratage en Inde », 11 février 2011 ; « Presse : Google lance un service d'abonnement et de vente en ligne », *Le Monde*, 16 février 2011 ; « Google Livres va numériser 200 000 livres supplémentaires en Europe », *Numerama*, 24 février 2011.

## Offensive états-unienne contre le téléchargement illégal

Le service de téléchargement direct Hotfile et son directeur Anton Titov sont visés par une plainte d'un groupe de majors hollywoodiennes rassemblant Disney, Twentieth Century Fox, Universal, Columbia Pictures et Warner Bros. La plainte a été déposée devant la justice par la *Motion Picture Association of America* (MPAA), l'association regroupant des industriels américains du cinéma. Celle-ci reproche à Hotfile – l'un des principaux concurrents de Megaupload et Rapidshare - de tirer des bénéfices de l'hébergement par les internautes de films piratés et de promouvoir le téléchargement illégal. La MPAA vise notamment le système de récompenses de Hotfile, qui offre de l'argent aux personnes qui mettent en ligne des fichiers très téléchargés. Pour l'association, la majorité des fichiers populaires sur la plate-forme sont soumis au droit d'auteur, et pour cela ils estiment que Hotfile tire directement partie de leur contrefaçon.

Par ailleurs, dans une lettre datée du 2 février, Ron Wyden, sénateur démocrate de l'Oregon, demande de clarifier une méthode de plus en plus pratiquée par le département états-unien de la sécurité intérieure : la « saisie » de noms de domaines Internet en vue de lutter contre la contrefaçon. À la fin du mois de novembre, près de 70 noms de domaines, essentiellement des annuaires de partage de fichiers musicaux, ont ainsi été « saisis ». Dorénavant, quant un internaute tente de se connecter à un tel site, un message des autorités américaines s'affiche prévenant que « toute atteinte au droit d'auteur est un crime fédéral qui expose les contrevenants à au moins cinq ans de prison et une amende de 250 000 dollars ». Le sénateur

### Suppression d'emplois à la BBC

Le PDG de la BBC, Mark Thompson, a annoncé des coupes dans le budget de son service international, la BBC World Service, référence en matière d'information internationale, et la suppression de 650 emplois sur les 2400 postes actuels. Dans un contexte de baisse drastique des subventions, le gouvernement britannique souhaite que la BBC World Service réduise son budget de 16% d'ici 2014 en économisant 46 millions de livres sterling par an. En conséquence, le service international a annoncé la suppression de cinq services en langue étrangère. Les services à destination de l'Albanie, de la Serbie et de la Macédoine vont être supprimés, ainsi que les services en anglais destinés aux Caraïbes, et ceux en portugais à destination du continent africain.

Source : Claire Kerhuel, « Coupes drastiques au BBC World Service », *Ina Global*, 15 février 2011.

dénonce la disproportion des mesures employées, puisque d'après la loi du *Digital Millenium Copyright Act*, « quand un contenu spécifique transgresse le droit d'auteur, l'hébergeur est contacté et reçoit la demande de retirer ce contenu. L'opération actuelle vise des noms de domaines entiers et le processus de saisie ne donne pas non plus la possibilité aux sites visés de se défendre, avant que les sanctions soient prononcées ».

Sources : « Offensive américaine contre des sites accusés d'atteinte au droit d'auteur », *Le Monde*, 4 février 2011 ; « Des studios de cinéma américains s'attaquent à l'hébergeur de fichiers Hotfile », *Le Nouvel Observateur*, 9 février 2011.

## L'économie du livre en restructuration

À la suite du développement de l'édition numérique et du commerce en ligne, la deuxième chaîne américaine de librairies, *Borders* – qui emploie quelque 19 500 personnes – a annoncé mi-février prévoir la fermeture de 30% de ses magasins. Le libraire

américain a déposé son bilan, tout en se plaçant sous la protection de l'article 11 de la loi états-unienne sur les faillites. Cette protection lui permettrait de gagner du temps afin de se réorganiser et de pouvoir continuer ses activités. La restructuration de l'entreprise entraînera la fermeture des magasins les moins performants, c'est-à-dire 30% de son réseau national de 642 enseignes. Pour sa part, l'association des éditeurs américains a précisé que la vente des livres numériques a augmenté de 164,4% entre 2009 et 2010, contre 3,6% pour le livre traditionnel.

Par ailleurs, l'Assemblée nationale française a adopté mi-février la loi sur le prix unique du livre numérique. Cette dernière prévoit que les éditeurs fixent un prix unique de vente au public, comme pour le livre papier depuis la loi de Jack Lang en 1981. Selon l'article 3 du texte, « le prix de vente s'impose aux personnes établies en France, proposant des offres de livres numériques aux acheteurs

situés en France ». Les professionnels craignent ainsi l'ouverture d'un « dumping culturel » et redoutent une concurrence déloyale avec les plateformes établies hors de la France (Amazon, Apple, Google), qui pourraient vendre moins cher.

Enfin, soulignons que le 21 janvier 2011, les maisons d'édition allemandes *Aufbau* et *Eichborn* ont présenté une déclaration d'intention dans laquelle elles visent à construire un avenir commun au sein d'une seule et même structure. Face à la révolution numérique qui bouleverse le paysage de l'édition, ces deux éditeurs indépendants, de petite taille, cherchent à unir leurs forces, en échappant à la tendance qui veut que les acteurs les plus modestes du secteur éditorial finissent par être intégrés aux grands groupes comme *Random-House*, leader en Allemagne, ou *Bertelsmann*, placé en deuxième position.

Sources : « Livre numérique : adoption du texte sur le prix unique, inquiétude dans la profession », *AFP*, 15 février 2011 ; « Le libraire Borders victime du numérique », *L'Express*, 17 février 2011 ; Kevin Picciau, « Edition allemande : l'alliance des petites », *INA Global*, 2 février 2011.

---

## Le streaming vidéo : un marché en floraison

Après la location et la vente de films en téléchargement, Amazon a annoncé le 22 février 2011 son nouveau programme de livraison Prime. Les abonnés américains de ce dernier peuvent bénéficier d'un accès illimité en streaming à un catalogue de 5000 films et émissions de télévision. Ce service complète ainsi l'offre Instant vidéo d'Amazon qui permet déjà de louer ou d'acheter des versions téléchargeables de films.

Par ailleurs, la société Netflix affiche des résultats exceptionnels au quatrième semestre de 2010. Fondée en 1997, Netflix propose un service de location de DVD par correspondance

et, depuis novembre dernier, une offre de streaming vidéo en illimité pour 7,99\$ par mois. Aujourd'hui, la firme annonce avoir dépassé les 20 millions d'abonnés et les 560 millions de dollars de chiffres d'affaires. Netflix a d'ores et déjà annoncé que la pénétration d'autres marchés étrangers pourrait être envisagée au cours de 2011 à condition que les activités sur place puissent être bénéficiaires dans un délai de 2 ans.

Sources : « Amazon offre du streaming vidéo illimité à ses clients Premium », *ZDNet.fr*, 22 février 2011 ; Emmanuel Rufi, « Netflix : eldorado ou mirage », *Ina Global*, 17 février 2011.



## Publications

Heritiana Ranaivoson, « **The determinants of the diversity of cultural expressions. An international quantitative analysis of diversity of production in the recording industry** », *Observatorio (OBS) Journal*, vol. 4, n°4, 2010, pp. 215-249.

L'article cherche, d'un côté, à proposer une revue multidisciplinaire de la littérature consacrée aux facteurs déterminants de la diversité de la production dans les industries culturelles ; de l'autre, il vise à développer une analyse économétrique de ces facteurs dans le cas de l'industrie phonographique. Les résultats de l'analyse concernent l'influence autant de la structure du marché que des facteurs démographiques et économiques sur la diversité de la production.

Source :

<http://obs.obercom.pt/index.php/obs/article/view/434/396>.

« **Interim Evaluation of the Culture Programme 2007-13, Final Report** », *ECORYS UK on behalf of the European Commission DG Education and Culture*, 2011.

La Direction Générale EAC a récemment publié le rapport d'évaluation intermédiaire du Programme Culture, réalisé par le bureau d'études ECORYS. Ce rapport de 126 pages, rédigé sur la base de recherches documentaires, d'enquêtes et d'entretiens, évalue le programme actuel à partir de quatre critères – pertinence, efficacité, résultats obtenus et durabilité – et se conclut par une série de recommandations pour la prochaine génération du Programme Culture.

Source : [http://ec.europa.eu/culture/key-documents/doc539\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/culture/key-documents/doc539_fr.htm).

« **Mapping the Cultural and Creative Sectors in the EU and China** », *Working paper in support to the development of EU-China Cultural and Creative Industries*, KEA European Affairs, Janvier 2011.

Le rapport cherche à dresser un plan d'action afin d'établir de nouveaux projets en commun entre les industries culturelles de deux entités, de renforcer l'échange d'informations et d'expertise en termes d'industries créatives, ainsi que de mettre en place des politiques culturelles innovantes et de nouveaux cadres législatifs adaptés aux besoins de l'Union européenne et de la Chine.

Source :

[http://ec.europa.eu/culture/news/pdf/creative\\_industries\\_working\\_paper.pdf](http://ec.europa.eu/culture/news/pdf/creative_industries_working_paper.pdf).

PlanetAgora, « **Francophonie et mondialisation** », Conférence publique, Montreux, 16 septembre 2010.

Dans le cadre du XIII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie à Montreux, PlanetAgora, association internationale vouée à promouvoir le pluralisme culturel, a organisé un débat sur la thématique « La Francophonie : l'une des réponses à la mondialisation culturelle ? ». Le débat s'est structuré autour de deux axes : le développement d'une aire d'échanges culturels privilégiés ; le développement d'un espace médiatique commun aux parlants-français. Le résumé du débat est disponible sur le site de PlanetAgora :

<http://www.planetagora.org/accueil.html>.



## Accords bilatéraux et diversité culturelle

Ce bulletin d'information est réalisé par le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation pour l'Organisation internationale de la Francophonie

**Direction scientifique** : Gilbert Gagné

**Recherche et rédaction** : Antonios Vlassis

Pour nous joindre : +1 (514) 987-3000 #3910 - <http://www.ceim.uqam.ca> - [ceim@uqam.ca](mailto:ceim@uqam.ca)

*Les opinions exprimées et les arguments avancés dans ce bulletin demeurent sous l'entière responsabilité du rédacteur ainsi que du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation et n'engagent en rien ni ne reflètent ceux de l'Organisation internationale de la Francophonie.*

